

Commentaires de la Société pour la nature et les parcs du Canada – section Québec (SNAP Québec)

**Commentaires de la SNAP Québec sur
l'étude d'impact environnemental du
projet d'agrandissement du port de
Trois-Rivières présentée par
l'Administration portuaire de Trois-
Rivières**

Table des matières

Présentation de la SNAP Québec	3
1. Espèces à statut précaire	4
2. Destruction des milieux humides	5
3. Évaluation régionale de la région du Saint-Laurent.....	6
4. Contingentement du trafic maritime	7



Présentation de la SNAP Québec

La Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec) est un organisme à but non lucratif dédié à la protection de la nature.

Nous travaillons à la création d'un réseau d'aires protégées en terres publiques à travers la province, afin d'assurer la protection à long terme de la forêt boréale, du Grand Nord, du Saint-Laurent et des écosystèmes qui abritent nos espèces menacées. Nous veillons également à la bonne gestion des aires protégées existantes.

La SNAP Québec est un groupe porteur de solutions, qui base ses recommandations sur les meilleures données scientifiques disponibles.

Fondée en 2001, la section québécoise de la SNAP peut mettre à profit un réseau canadien actif depuis 1963, et une centaine d'experts spécialisés sur les aires protégées.

Nous sommes un mouvement ancré dans le milieu, avec des dizaines de bénévoles, des centaines de membres et plus de 50 000 supporters aux quatre coins du Québec.



1. Espèces à statut précaire

Le projet d'agrandissement du port de Trois-Rivières prévoit la destruction de milieux aquatiques et terrestres abritant plusieurs espèces à statut précaire dont l'obovarie olivâtre et la petite chauve-souris brune, deux espèces désignées en voie de disparition au Canada en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), de même que l'esturgeon jaune, une espèce susceptible d'être désignée espèce menacée ou vulnérable au Québec.

Alors que la crise de la biodiversité s'accroît et que les pressions sur les écosystèmes naturels ne cessent d'augmenter, la destruction de 106 051 m² d'habitats aquatiques et les travaux de déboisement prévus à la mise en œuvre du projet sont inquiétants. De plus, les mesures d'atténuation envisagées pour répondre à ces menaces sont préoccupantes. Ainsi, il est proposé de permettre la relocalisation de l'obovarie olivâtre, une espèce désignée en voie de disparition en vertu de la LEP, et la destruction d'un écosystème qu'elle habite avant même que l'habitat essentiel de cette espèce ne soit clairement identifié. Pour ce qui est de l'aménagement de dortoirs artificiels, la SNAP Québec rappelle que le taux d'occupation de ces structures est variable¹. Par ailleurs, la dégradation des habitats naturels fréquentés par certaines espèces peut provoquer une perte de capacité d'adaptation chez celles-ci. Comme il a été possible de l'observer chez le martinet ramoneur, à long terme, la destruction des habitats naturels peut générer, chez les espèces concernées, des dépendances à certaines infrastructures anthropiques, les rendant ainsi beaucoup plus vulnérables.

La SNAP Québec souligne également que le projet d'agrandissement du port de Trois-Rivières se situe dans l'aire de répartition du chevalier cuivré, une espèce en voie de disparition en vertu de la LEP et endémique au Québec. Étant donné que ce projet engendrera une augmentation du trafic maritime dans la voie navigable du Saint-Laurent, les impacts de cette navigation sur l'aire de distribution du chevalier cuivré seront appelés à augmenter, affectant ainsi les chances de rétablissement de cette espèce. En outre, l'augmentation attendue du nombre de navires au port de Trois-Rivières provoquera vraisemblablement une augmentation du nombre de passages dans l'habitat essentiel du béluga situé dans l'estuaire du Saint-Laurent. Comme la population de béluga du Saint-Laurent est en déclin, notamment en raison du bruit occasionné par les passages fréquents de navires sur le Saint-Laurent, cet enjeu devrait également être considéré.

Recommandation 1 : La SNAP Québec recommande fortement de respecter la *Loi sur les espèces en péril* et donc, de ne pas détruire l'habitat des espèces à statut précaire en absence d'informations suffisantes.

¹ <https://chauve-souris.ca/installer-un-dortoir-%C3%A0-chauves-souris>



2. Destruction des milieux humides

La construction de quais planifiée au projet d'agrandissement du port de Trois-Rivières prévoit la destruction permanente de 5 340 m² de milieux humides composés de deux marécages arborescents. Pour pallier cette perte de milieux humides, l'administration portuaire de Trois-Rivières prévoit mettre en œuvre « plan de compensation visant à protéger des milieux humides existants en perte de superficie et à en créer de nouveaux. »²

Or, la SNAP Québec s'inquiète grandement de cette approche. En effet, depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les milieux humides de 2017, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques rapporte que « aucun projet de restauration ou de création n'a été complété à ce jour »³. Cela est extrêmement préoccupant et nuit à la crédibilité des mesures compensatoires annoncées.

Recommandation 2 : La SNAP Québec recommande de compenser et de restaurer les milieux humides déjà affectés avant d'accorder des permis autorisant la destruction de milieux humides peu ou non affectés.

² <https://aeic-iaac.gc.ca/050/documents/p80102/141217F.pdf>

³ <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2021-10-08/milieux-humides/quebec-tres-loin-de-son-objectif.php>



3. Évaluation régionale de la région du Saint-Laurent

En juillet 2021, l'ancien ministre de l'Environnement et du Changement climatique, l'honorable Jonathan Wilkinson, a décidé d'aller de l'avant avec la tenue d'une évaluation régionale de la région du Saint-Laurent. Parmi les raisons expliquant cette décision, le ministre Wilkinson énonçait, notamment, que l'évaluation régionale de la région du Saint-Laurent « pourrait éclairer des décisions futures en matière d'évaluation d'impact fédérale propres à des projets »⁴ Il ajoute par ailleurs que :

« une évaluation régionale pourrait probablement éclairer ces évaluations d'impact futures et contribuer à leur efficacité et leur efficience, notamment en fournissant des renseignements, une analyse et un cadre pour les projets à venir et leurs effets à prendre en compte dans le contexte du développement global et d'autres activités dans la région, particulièrement en ce qui concerne les effets cumulatifs »⁴.

Ce faisant, il est prématuré d'aller de l'avant avec une étude d'impact environnemental avant même d'avoir accès aux conclusions de l'évaluation régionale de la région du Saint-Laurent. La SNAP Québec se préoccupe du manque d'informations sur lequel repose les études d'impact environnemental actuelles des différents projets de développement portuaire dans le Saint-Laurent.

Recommandation 3: La SNAP Québec recommande de réévaluer les effets cumulatifs engendrés par le projet d'agrandissement du port de Trois-Rivières en intégrant les conclusions de l'évaluation régionale de la région du Saint-Laurent.

⁴ <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/document/140637?culture=fr-CA>

4. Contingentement du trafic maritime

Le projet d'agrandissement du port de Trois-Rivières, avec la construction du terminal 21, prévoit, dans la zone d'étude élargie, une augmentation de l'achalandage au Port (entre 96 et 120 navires supplémentaires annuellement). L'étude d'impact environnemental du projet d'agrandissement du port de Trois-Rivières mentionne que :

« L'accroissement du trafic peut aussi être perçu comme ayant un effet cumulatif positif, étant donné que ces navires supplémentaires pourront contribuer à la consolidation voire de plusieurs nouveaux emplois (aux ports et dans le transport terrestre notamment). »⁵

Or, la SNAP Québec rappelle que chaque écosystème possède une capacité de support (environnementale et sociale) limitée. Comme le projet d'agrandissement du port de Trois-Rivières n'est pas unique dans le Saint-Laurent, une étude approfondie des répercussions de l'augmentation de cette navigation dans l'ensemble de la portion fluviale du Saint-Laurent doit être réalisée. De plus, la présence d'environnements sensibles, comme la réserve de biosphère de l'UNESCO du lac Saint-Pierre, devrait davantage être considérée dans l'analyse des répercussions.

Bien qu'Avantage Saint-Laurent, la nouvelle vision maritime du Québec dans laquelle s'inscrit le projet d'agrandissement du port de Trois-Rivières, encadre une augmentation du trafic maritime sur le Saint-Laurent, la SNAP Québec appuie quant à elle fortement la mise en œuvre d'une réflexion sur le contingentement du trafic maritime dans le Saint-Laurent. En effet, il est nécessaire de se questionner sur un changement du paradigme en faveur d'une gestion responsable du Saint-Laurent. Par cette réflexion, il serait possible d'établir un seuil limite sur le nombre de passages, tout en privilégiant le commerce de biens et de services ayant un maximum de retombées socio-économiques pour les régions et un minimum d'impacts sur l'environnement et la biodiversité.

Recommandation 4 : La SNAP Québec recommande d'entamer une réflexion sur le contingentement du trafic maritime à l'échelle du Saint-Laurent.

Recommandation 5 : La SNAP Québec recommande de considérer les impacts engendrés par le projet d'agrandissement du port de Trois-Rivières sur les milieux sensibles présents à proximité de la zone d'étude, notamment, sur la réserve de biosphère de l'UNESCO du lac Saint-Pierre.

⁵ <https://aeic-iaac.gc.ca/050/documents/p80102/141224F.pdf>





**Société pour la nature et les parcs
(SNAP Québec)**

4126 Saint-Denis, bureau 300
Montréal (Québec) H2W 2M5

514 278-7627

info@snapquebec.org

www.snapquebec.org

